



Dispositif PSPC- Campagne 2022- Fiche de synthèse Bilan des plans de contrôle des résidus de substances interdites, médicaments vétérinaires et pesticides dans les animaux et les denrées d'origine animale

Les dispositions spécifiques relatives à la mise en œuvre des plans de contrôle des résidus de substances interdites, médicaments vétérinaires et pesticides sont détaillées, selon les filières animales ou les produits d'origine animale, dans trois instructions techniques :

- L'instruction technique DGAL/SDEIGIR/2022-15 pour les animaux de boucherie hors import, en élevage et à l'abattoir,
- L'instruction technique DGAL/SDEIGIR/2022-13 pour les volailles, lapins et gibiers d'élevage hors import, en élevage et à l'abattoir,
- L'instruction technique DGAL/SDEIGIR/2022-14 dans le lait cru, les œufs, les poissons d'élevage et le miel hors import.

Ces plans de contrôle permettent de rechercher les résidus de substances interdites (promoteurs de croissance/médicaments vétérinaires interdits), de médicaments vétérinaires autorisés, de pesticides et les contaminants environnementaux. Les prélèvements doivent être inopinés et ciblés.

L'objectif de ces plans de contrôle est de détecter tout traitement illégal et/ou mauvaises pratiques en production primaire pouvant nuire à la qualité sanitaire des denrées. Ils participent à la maîtrise du risque de contamination des denrées par des substances chimiques dont la toxicité chronique a été jugée probable ou avérée. Ils fournissent des données relatives à cette contamination afin d'abonder les évaluations du risque nationales et européennes.

La directive 96/23, complétée de la décision 97/747, cadre la stratégie, le niveau et la fréquence d'échantillonnage des plans de contrôle à mettre en œuvre en production primaire dans les 11 filières suivantes :

- bovine, porcine et volaille au niveau des élevages et abattoirs ;
- ovine/capraine, équine, lapin et gibier d'élevage au niveau des abattoirs ;
- poissons d'élevage et lait au niveau des élevages ou avant la première transformation ;
- œufs au niveau des élevages et des centres d'emballage ;
- miel au niveau des apiculteurs ou à un autre stade de la chaîne de production pour autant qu'il soit possible de remonter au producteur initial du miel.

Le nombre de prélèvements à réaliser par filière et par lieu de prélèvement (élevage ou abattoir) a été calculé pour répondre a minima aux dispositions de la directive 96/23/CE, au prorata :

- des nombres d'animaux abattus pour les animaux de boucherie ;
- des tonnages abattus pour les volailles et les lapins ;
- des volumes de production pour les poissons d'élevage, le lait, les œufs et le miel.

A noter que le nombre de prélèvements pour le gibier a été fixé à 200 prélèvements (100 pour le gibier d'élevage et 100 pour le gibier sauvage) conformément à la décision 97/747.

La répartition de ces prélèvements par groupe et famille de contaminant a été ensuite fixée en fonction des *minimas* imposés par la réglementation et d'une évaluation du risque liée, notamment, aux nombres de non-conformités relevées les années précédentes en France comme dans le reste de

l'Union européenne.

Le choix des substances recherchées par famille de contaminants a été établi conjointement avec les laboratoires nationaux de référence en fonction de l'utilisation connue de ces molécules et des méthodes d'analyse utilisées, notamment de leur performance. Les méthodes employées sont dans leur grande majorité des méthodes permettant de détecter de multiples résidus au sein d'une même famille de substances (médicaments vétérinaires, pesticides, substances ayant un effet anabolisant ou substances non autorisées).

La présente fiche est organisée en trois volets correspondant aux instructions techniques :

- Volet 1 : animaux de boucherie
- Volet 2 : volailles, lapins et gibiers d'élevage
- Volet 3 : poissons d'élevage, œufs, lait cru et miel

Les contaminants environnementaux sont traités dans un bilan à part.

VOLET 1 – Plan de contrôle animaux de boucherie

BILAN DE LA REALISATION DE LA CAMPAGNE 2022

Les bovins

Sur les 17 340 prélèvements initialement programmés en 2022, 16 389 ont été prélevés et analysés. Le taux de réalisation du plan de contrôle dans la filière bovine est de 94,9% (identique à 2021).

En 2022, 3,8 % des prélèvements réalisés ne sont pas ciblés (4,7% en 2021). Cette difficulté à effectuer des prélèvements ciblés se rencontre particulièrement en élevage où 9,5% de prélèvements (10,2% en 2021 et 13,8% en 2020) sont aléatoires contre 1,1% des prélèvements réalisés à l'abattoir (2,0% en 2021 et 2,6% en 2020).

Tableau 1. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière bovine.

	Nombre prévisionnel d'échantillons			Nombre d'échantillons réalisés et analysés				Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés			
	Elevage	Abattoir	Total	Elevage	Abattoir	Total	% du prévisionnel	Elevage	Abattoir	Total	% du prévisionnel
A1- A3- A4 Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	1300	1820	3120	1196	1742	2938	94,2%	1072	1711	2783	89,2%
A2 Thyréostatiques	160	620	780	155	588	743	95,3%	138	573	711	91,2%
A3 Esters de stéroïdes	2100	1300	3400	1885	1244	3129	92,0%	1694	1225	2919	85,9%
A5 Béta-agonistes	1775	1700	3475	1622	1659	3281	94,4%	1492	1636	3128	90,0%
A6 Chloramphénicol	330	200	870	292	191			264	191		
Nitroimidazoles		100			92	803	92,3%		92	774	89,0%
Nitrofuranes		240			228				227		
B1 Antibiotiques (méthode chimique)		1900			1849				1839		
Antibiotiques (méthode microbiologique)		700	2600		670	2519	96,9%		673	2512	96,6%
B2a Avermectines Benzimidazoles et autres anthelminthiques		400	750		392	735	98,0%		385	729	97,2%
B2b Anticoccidiens		100	100		96	96	96,0%		96	96	96,0%
B2d Tranquillisants		50	50		49	49	98,0%		49	49	98,0%
B2e AINS		955	955		924	924	96,8%		916	916	95,9%
B2f Glucocorticoïdes		730	930		716	859	93,6%		708	850	91,3%
RBST	200			155				142			
B2c Carbamates		50	50		47	47	94,0%		46	46	92,0%
B2c- B3a &B3 Organochlorés, organophosphorés et pyréthrinoides		260	260		254	254	97,7%		246	246	94,6%
TOTAL	5865	11475	17340	5305	11084	16389	94,9%	4802	10957	15759	90,9%

Les porcins

Sur les 9 933 prélèvements initialement programmés en 2022, 8 984 ont été prélevés et analysés. Le taux de réalisation du plan de contrôle dans la filière porcine est de 90,4% (inférieur celui de 2021 : 95,8%).

En 2022, 3,65 % des prélèvements réalisés ne sont pas ciblés (4,89% en 2021). Comme pour la filière bovine, cette difficulté à effectuer des prélèvements ciblés se rencontre particulièrement en élevage où 5,43% de prélèvements (14,80% en 2021 et 2,27% en 2020) sont aléatoires contre 3,56% des prélèvements réalisés à l'abattoir (4,44% en 2021 et 6,42% en 2020).

Tableau 2. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière porcine.

	Nombre prévisionnel d'échantillons			Nombre d'échantillons réalisés et analysés				Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés			
	Elevage	Abattoir	Total	Elevage	Abattoir	Total	% du prévisionnel	Elevage	Abattoir	Total	% du prévisionnel
A1- A3 - A4 Stilbènes, stéroïdes, acides résorcylsiques	100	225	325	96	196	289	88,9%	88	173	275	80,3%
A2 Thyrostatiques	100	260	360	93	224	317	88,1%	89	201	290	80,6%
A3 Esters de stéroïdes		280	280		239	239	85,4%		228	228	81,4%
A5 Béta-agonistes	190	600	790	171	516	687	87,0%	162	484	646	81,8%
A6 Chloramphénicol	90	1380		82	1243			79	1215		
A6 Nitrofuranes		300	290		271	260	89,7%		261	250	87,0%
A6 Nitroimidazoles		1200			1067				1030		
B1 Antibiotiques (méthode chimique)		1885	2305		1793	2227	96,8%		1727	2159	93,9%
B1 Antibiotiques (méthode microbiologique)		420			434				432		
B2a Avermectines		280	11		241	10			236	98	
B2a Benzimidazoles et autres anthelminthiques		835	15		776	17	91,2%		744	0	87,9%
B2b Anticoccidiens		170	170		165	165	97,1%		159	159	93,5%
B2d Tranquillisants		100	100		87	87	87,0%		80	80	80,0%
B2e AINS		490	490		442	442	90,2%		434	434	88,6%
B2f Glucocorticoïdes		720	720		654	654	90,8%		644	644	89,4%
B2c Carbamates		50	50		40	40	80,0%		40	40	80,0%
B2c- B3a Organochlorés, organophosphorés et pyréthri-noïdes		258	258		227	227	88,0%		207	207	80,2%
B3b- B3f Fipronil, famoxadone, glyphosate, glufosinate d'ammonium		78	78		70	70	89,7%		67	67	85,9%
TOTAL	480	9453	9933	442	8542	8984	90,4%	418	8238	8656	87,1%

Les ovins et les caprins

Sur les 1 771 prélèvements initialement programmés, 1 749 ont été prélevés et analysés.

Le taux de réalisation du plan de contrôle dans les filières ovine et caprine est très bon (> 98% comme en 2021). 5,99% des prélèvements réalisés ne sont pas ciblés en 2022 contre 4,65% en 2021.

Tableau 3. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans les filières ovine et caprine.

		Nombre prévisionnel d'échantillons (abattoir)	Nombre d'échantillons réalisés et analysés		Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés	
			Nombre (abattoir)	% du prévisionnel	Nombre (abattoir)	% du prévisionnel
A1-A3-A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	119	117	98,3%	108	90,8%
A2	Thyréostatiques	37	35	94,6%	35	94,6%
A5	Béta-agonistes	99	98	99,0%	92	92,9%
A6	Chloramphénicol	91	87	95,6%	83	91,2%
	Nitrofuranes	47	47	100%	44	93,6%
	Nitroimidazoles	47	44	93,6%	42	89,4%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)	602	598	99,3%	585	97,2%
B2a	Avermectines	228	226	99,1%	207	90,8%
	Benzimidazoles et autres anthelminthiques	238	235	98,7%	224	94,1%
B2b	Anticoccidiens	71	70	98,6%	67	94,4%
B2c	Carbamates	10	9	90,0%	9	90,0%
B2d	Tranquillisants	4	4	100%	3	75,0%
B2e	AINS	53	52	98,1%	50	94,3%
B2f	Glucocorticoïdes	48	48	100%	46	95,8%
B2c-B3a-B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyréthrinoïdes	77	79	102,6%	70	90,9%
TOTAL		1771	1749	98,8%	1665	94,0%

Les équins

Sur les 216 prélèvements initialement programmés, 213 ont été prélevés et analysés soit un taux de réalisation du plan de contrôle de 98,6% (en très légère baisse par rapport à 2021 : 99,2%).

3,29% des prélèvements réalisés ne sont pas ciblés (contre 1,98% en 2021).

Tableau 4. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière équine.

		Nombre prévisionnel d'échantillons (abattoir)	Nombre d'échantillons réalisés et analysés		Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés	
			Nombre (abattoir)	% du prévisionnel	Nombre (abattoir)	% du prévisionnel
A1-A3-A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	37	36	97,3%	35	94,6%
A2	Thyréostatiques	5	5	100%	5	100%
A5	Béta-agonistes	15	15	100%	15	100%
A6	Chloramphénicol	5	5	100%	4	80,0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)	30	30	100%	27	90,0%
B2a	Avermectines	20	20	100%	20	100%
B2a	Benzimidazoles et autres anthelmintiques	8	7	87,5%	7	87,5%
B2b	Anticoccidiens	3	3	100%	3	100%
B2c	Carbamates	3	3	100%	3	100%
B2d	Tranquillisants	20	20	100%	20	100%
B2e	AINS	40	39	97,5%	37	92,5%
B2f	Glucocorticoïdes	25	25	100%	25	100%
B2c-B3a-B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyréthrinoïdes	5	5	100%	5	100%
TOTAL		216	213	98,6%	206	95,4%

RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2022

Les bovins

Sur 16 389 prélèvements réalisés et analysés, 39 non-conformités ont été relevées. Les résultats sont présentés dans le **tableau 5**.

Le taux de non-conformités entre 2021 et 2022 est sensiblement le même (0,21% en 2021) bien que le nombre de non-conformités en antibiotiques ait augmenté en 2022 (31 résultats non conformes contre 25 en 2021).

Ces non-conformités font suite à des prélèvements ciblés réalisés à l'abattoir. Les critères de ciblage renseignés sont pertinents : présence de traces d'injection, de fracture ou de lésions à l'abattoir (abcès, pneumonie, pleurésie, péritonite, etc.), animal accidenté.

Le groupe de substances présentant le plus de non-conformités semble être celui des antibiotiques (B1) mais parmi les trois groupes de substances concernés par des non-conformités, c'est dans le groupe B1 que le ciblage des prélèvements est le plus fréquemment réalisé (cf. **tableau 1**). Un bon ciblage entraînant mécaniquement une hausse des non-conformités, il n'est donc pas possible de conclure à une proportion de non-conformités réellement plus importante en B1 que dans les autres groupes de substances.

Sur les 39 non-conformités mises en évidence, seules 32 ont été transmises à la DGAL. Il est rappelé l'importance de transmission des non-conformités à la DGAL afin que le bureau métier puisse accompagner les services déconcentrés les mesures à mettre en place ou les inspections à réaliser en élevage.

Toute non-conformité sans suite associée n'est pas comptabilisée par l'EFSA dans le bilan des plans de contrôle de la France, c'est donc une perte de valorisation de la donnée.

Tableau 5. Nombre et proportion de non-conformités mises en évidence dans la filière bovine pour les différents groupes de substances

		Nombre d'échantillons réalisés et analysés			Nombre de non-conformités	% de non conformités
		Elevage	Abattoir	Total		
A1-A3-A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	1196	1742	2938	1	0,03%
A2	Thyréostatiques	155	588	743	0	0%
A3	Esters de stéroïdes	1885	1244	3129	0	0%
A5	Béta-agonistes	1622	1659	3281	0	0%
A6	Chloramphénicol	292	191	483	0	0%
	Nitroimidazoles		92	92	0	0%
	Nitrofuranes		228	228	0	0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)		1849	2519	29	1,57%
	Antibiotiques (méthode microbiologique)		670		2	0,30%
B2a	Avermectines		392	735	1	0,26%
	Benzimidazoles et autres anthelminthiques		343		0	0%
B2b	Anticoccidiens		96	96	0	0%
B2d	Tranquillisants		49	49	0	0%
B2e	AINS		924	924	3	0,32%
B2f	Glucocorticoïdes		716	716	3	0,42%
	RBST	155		155	0	0%
B2c	Carbamates		47	47	0	0%
	Organochlorés, organophosphorés et pyréthrinoides (graisse)		254	254	0	0%
TOTAL		5305	11084	16389	39	0,24%

Mesure de gestion des non-conformités

Pour douze cas de non-conformités (antibiotiques, AINS), les denrées n'ont pas été mises sur le marché (saisie totale de la carcasse). Pour seize autres cas de non-conformités sur ces mêmes substances, les carcasses ont été partiellement saisies.

Des inspections relatives à la pharmacie vétérinaire ont été menées dans 24 des 39 élevages concernés (élevages dont étaient issus les animaux détectés non conformes). Certaines inspections ont donné lieu à cinq avertissements, deux procès-verbaux et cinq mises en demeure.

Les services d'inspection ont conclu à :

- Un non-respect des temps d'attente dû à une mauvaise tenue du registre d'élevage dans dix enquêtes,
- un dépassement accidentel de la limite maximale de résidu suite à un surdosage du médicament vétérinaire (mauvaise estimation du poids de l'animal),
- une administration de médicament vétérinaire à une date postérieure à celle renseignée sur le registre d'élevage.

Les porcins

Sur 8 984 prélèvements réalisés et analysés, 22 non-conformités ont été relevées. Les résultats sont présentés dans le **tableau 6**.

Le taux de non-conformités entre 2021 et 2022 a légèrement augmenté (0,24% en 2022 contre 0,16% en 2021).

Ces non-conformités font suite à des prélèvements ciblés réalisés à l'abattoir (à l'exception de prélèvements pour recherche de stéroïdes, stilbènes et acides résorcyliques qui sont eux réalisés à l'élevage).

Les critères de ciblage renseignés sont pertinents (conformation particulièrement bonne ou atypique ou lésions telles que : abcès multiples, pleurésie purulente ou congestive, péricardite fibrineuse, arthrite multiple etc.).

Tableau 6. Nombre et proportion de non-conformités mises en évidence dans la filière porcine pour les différents groupes de substances

		Nombre d'échantillons réalisés et analysés			Nombre de non-conformités	% de non-conformités
		Elevage	Abattoir	Total		
A1-A3 & A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	96	193	289	16	5,54%
A2	Thyréostatiques	93	224	317	0	0%
A3	Esters de stéroïdes		239	239	0	0%
A5	Béta-agonistes	171	516	687	0	0%
A6	Chloramphénicol	82	1243	2663	0	0%
	Nitrofuranes		271		0	0%
	Nitroimidazoles		1067		0	0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)		1777	2157	4	0,23%
	Antibiotiques (méthode microbiologique)		380		1	0,26%
B2a	Avermectines		241	1017	0	0%
	Benzimidazoles et autres anthelminthiques		776		1	0,13%
B2b	Anticoccidiens		165	165	0	0%
B2d	Tranquillisants		87	87	0	0%
B2e	AINS		442	442	0	0%
B2f	Glucocorticoïdes		654	654	0	0%
B2c	Carbamates		40	40	0	0%
B2c-B3a & B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyréthrinoides		227	227	0	0%
B3b, B3f	Fipronil, famoxadone, glyphosate, glufofosinate d'ammonium		70	70	0	0%
TOTAL		442	8542	8984	22	0,24%

Mesures de gestion des non-conformités

Pour les non-conformités, les produits étaient consommés au moment de la mise en évidence du résultat non conforme, à l'exception de six cas pour lesquels les denrées n'ont pas été mises sur le marché (saisie totale).

Dans les cas de non-conformités en antibiotiques, benzimidazoles et autres anthelminthiques, trois inspections pharmacie vétérinaire ont conclu à :

- une erreur de distribution de l'aliment médicamenteux,
- l'envoi d'un animal traité à l'abattoir sous délai d'attente,
- un non-respect de la posologie ou un non-respect du délai d'attente (l'éleveur a cessé son activité d'élevage).

Un élevage a été mis en contrôle renforcé. Des prélèvements pour recherche de médicaments vétérinaires autorisés (antibiotiques, anticoccidiens, benzimidazoles et autres anthelminthiques) sur des animaux issus de cet élevage ont été réalisés sans donner de nouvelle non-conformité.

Dans le cas des non-conformité en stéroïdes, les enquêtes en élevage au nombre de cinq, n'ont pas permis de mettre en évidence d'utilisation frauduleuse de stéroïdes. Des non-conformités en matière de protection animale ont été constatées lors d'une de ces inspections, elles ont fait l'objet d'un avertissement à l'éleveur.

La présence de la 17 bêta-nandrolone, molécule endogène chez le porc mâle non castré et cryptorchide, n'est normalement pas retrouvée de manière naturelle chez le porc mâle castré ou la femelle.

Dans les cas où un porc mâle castré et une truie ont été prélevés et ont révélé la présence de 17 bêta nandrolone, des prélèvements de soies ont été analysés et se sont révélés conformes.

Les informations relatives au prélèvement, notamment le sexe de l'animal, sont indispensables pour conclure avec certitude sur le résultat d'analyse.

Les ovins et les caprins

Sur 1 749 prélèvements réalisés et analysés, 16 non-conformités ont été relevées. Les résultats sont présentés dans le **tableau 7**.

Le taux de non-conformités entre 2021 et 2022 a légèrement augmenté (0,91% en 2022 contre 0,83% en 2021).

Tableau 7. Nombre et proportion de non-conformités mises en évidence dans les filières ovine et caprine pour les différents groupes de substances

		Nombre d'échantillons ovin/caprin réalisés et analysés	Nombre de non-conformités	Espèce	% de non-conformités
A1-A3 & A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	117	11	Ovins	9,40%
A2	Thyréostatiques	35	0		0%
A5	Béta-agonistes	98	0		0%
A6	Chloramphénicol	87	0		0%
A6	Nitrofuranes	47	0		0%
A6	Nitroimidazoles	44	0		0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)	598	5	Ovins	0,84%
B2a	Avermectines	226	0		0%
	Benzimidazoles et autres anthelminthiques	235	0		0%
B2b	Anticoccidiens	70	0		0%
B2c	Carbamates	9	0		0%
B2d	Tranquillisants	4	0		0%
B2e	AINS	52	0		0%
B2f	Glucocorticoïdes	48	0		0%
B2c-B3a & B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyréthrinoides	79	0		0%
TOTAL		1749	16		0,91%

Mesures de gestion des non-conformités

Quatre non-conformités en antibiotiques ont été remontées à la DGAL :

- Trois carcasses ont fait l'objet de saisie totale, les denrées n'ont donc pas été mises sur le marché (une alerte MUS a été déclenchée).
- Une carcasse a été saisie partiellement.

Des enquêtes relatives à la pharmacie vétérinaire ont été menées dans deux des quatre élevages :

- L'une n'a pas permis de conclure quant à l'éventuelle utilisation d'une substance antibiotique,
- L'autre est probablement due à un mauvais enregistrement des traitements médicamenteux dans le registre d'élevage et un départ de l'animal à l'abattoir sous délai d'attente, sans signalement de traitement sur l'ICA.

Sur les onze non-conformités avérées en stéroïdes (17-alpha nandrolone sur des urines d'ovins), dix ont été transmises à la DGAL.

L'une des non-conformités concerne des ovins en provenance d'Irlande. La mission des urgences sanitaires a prévenu les autorités irlandaises afin qu'une enquête soit diligentée dans l'élevage d'origine des animaux.

Quatre inspections pharmacie vétérinaire ont été réalisées. Aucune n'a permis de mettre en évidence une pratique frauduleuse ou illégale de stéroïdes ni de déterminer la cause de la présence de 17-alpha nandrolone.

En plus des inspections, un prélèvement de laine sur des animaux du même type et un prélèvement d'aliment composé ruminant réalisé dans l'exploitation se sont avérés conformes.

Il est parfois difficile pour les services vétérinaires de réaliser les prélèvements de laine demandés par le laboratoire national de référence pour lever une suspicion en stéroïdes.

En effet la saisonnalité des productions ne permet pas aux agents de pouvoir reprélever un animal de même âge/sexes que celui non conforme :

- Les animaux peuvent être tondus et le prélèvement de laine est impossible ;
- Les agneaux sont trop jeunes et le critère âge ne peut pas être respecté ;
- Les animaux sont en transhumance, donc les prélèvements de laine ne peuvent être faits qu'à partir de l'automne.

Les équins

Aucune non-conformité n'a été mise en évidence en 2022.

VOLET 2 – Plan de contrôle volailles, lapins et gibiers d'élevage

BILAN DE LA REALISATION DE LA CAMPAGNE 2022

Les volailles

Sur les 7 218 prélèvements initialement programmés, 6 591 ont été prélevés et analysés. Le taux de réalisation du plan de contrôle dans la filière volailles s'élève à 91,3%, en nette baisse par rapport à 2021 (99%). 5,9 % des prélèvements réalisés ne sont pas ciblés contre 5,8% en 2021.

Cette difficulté à effectuer des prélèvements ciblés se rencontre particulièrement en élevage où 11% de prélèvements (8,4% en 2021) sont aléatoires contre 5,4% des prélèvements réalisés à l'abattoir (5,5% en 2021).

Tableau 2. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière volailles.

		Nombre prévisionnel d'échantillons			Nombre d'échantillons réalisés et analysés				Nombre d'échantillons prélevés de façon ciblée et analysés			
		Elevage	Abattoir	Total	Elevage	Abattoir	Total	% du prévisionnel	Elevage	Abattoir	Total	% du prévisionnel
A1-A3 -A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	120	395	515	87	376	463	89,9%	82	368	450	87,4%
A5	Béta-agonistes	95	530	625	69	490	559	89,4%	62	482	544	87,0%
A6	Chloramphénicol	330	945		221	888			191	872		
	Nitroimidazoles	280	727	2957	206	681	2627	88,8%	184	671	2421	81,9%
	Nitrofuranes		675			631				503		
B1	Antibiotiques (méthode chimique)		1685	1685		1588	1588	94,2%		1569	1569	93,1%
B2a	Benzimidazoles et autres anthelminthiques		275	275		255	255	94,2%		251	251	91,3%
B2b	Anticoccidiens		885	885		837	837	94,6%		716	716	80,9%
B2e	AINS		100	100		97	97	97,0%		95	95	95,0%
B2c	Carbamates		20	20		17	17	85,0%		15	15	75,0%
B2c- B3a &B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyréthrinoïdes		156	156		148	148	94,9%		144	144	92,3%
TOTAL		825	6393	7218	583	6008	6591	91,3%	519	5686	6205	86,0%

Les lapins

Le taux de réalisation des prélèvements est excellent (environ 98%). 11,8% des prélèvements réalisés ne sont pas ciblés (on note cependant une amélioration par rapport à 2020 avec 15,5% et 2021 avec 14,5% des prélèvements non ciblés).

Tableau 2. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière lagomorphe.

		Nombre prévisionnel d'échantillons (abattoir)	Nombre d'échantillons réalisés et analysés		Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés	
			Nombre (abattoir)	% du prévisionnel	Nombre (abattoir)	% du prévisionnel
A1-A3-A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	8	8	100%	5	62,5%
A5	Béta-agonistes	10	10	100%	8	80,0%
A6	Chloramphénicol	15	14	93,3%	13	86,7%
	Nitrofuranes	15	14	93,3%	13	86,7%
	Nitroimidazoles	15	15	100%	14	93,3%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)	85	83	97,6%	80	94,1%
B2a	Benzimidazoles et autres anthelminthiques	12	12	100%	11	91,7%
B2b	Anticoccidiens	20	20	100%	13	65,0%
B2c	Carbamates	3	3	100%	3	100%
B2e	AINS	2	2	100%	1	50,0%
B2c-B3a	Organochlorés, et pyréthrinoïdes	5	5	100%	3	60,0%
TOTAL		190	186	97,9%	164	86,3%

Les gibiers d'élevage

Le taux de réalisation des prélèvements est en forte progression : 85,7% contre 80,5% lors des deux précédentes années.

Néanmoins le taux de prélèvements non ciblés est en augmentation : 6,1 % des prélèvements réalisés non ciblés en 2022 contre 5,26% en 2021.

Tableau 3. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière gibier d'élevage.

		Nombre prévisionnel d'échantillons (abattoir)	Nombre d'échantillons réalisés et analysés		Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés	
			Nombre (abattoir)	% du prévisionnel	Nombre (abattoir)	% du prévisionnel
A1-A3-A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	5	5	100%	5	100%
A5	Béta-agonistes	5	4	80,0%	4	80,0%
A6	Chloramphénicol	5	4	80,0%	3	60,0%
	Nitroimidazoles	5	4	80,0%	4	80,0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)	22	19	86,4%	17	77,3%
B2a	Avermectines	15	12	80,0%	12	80,0%
B2b	Anticoccidiens	10	9	90,0%	8	80,0%
B2e	AINS	5	4	80,0%	4	80,0%
B2c-B3a	Organochlorés, et pyréthrinoïdes	5	5	100%	5	100%
TOTAL		77	66	85,7%	62	80,5%

RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2022

Les volailles

Sur 6 591 prélèvements réalisés et analysés, 28 non-conformités ont été relevées. Les résultats sont présentés dans le **tableau 4**.

Le taux de non-conformités entre 2021 et 2022 a augmenté (0,31% en 2021).

Les non-conformités liées à la présence de 17 bêta-nandrolone dans les foies de volailles sont régulières et les analyses complémentaires sur les aliments utilisés dans les élevages ne révèlent pas de non-conformité avérée pour cette substance ou ses précurseurs. En effet, l'origine endogène possible de certains stéroïdes peut poser des problèmes d'interprétation des résultats par le laboratoire national de référence. Une étude sur l'ensemble des résultats d'analyse de stéroïdes depuis quelques années a permis de définir des lignes directrices pour le réseau de laboratoires agréés. Leur mise en application se fera courant 2023.

Tableau 4. Nombre et proportion de non-conformités mises en évidence dans la filière volailles pour les différents groupes de substances

		Nombre d'échantillons réalisés et analysés			Non-conformités	
		Elevage	Abattoir	Total	Nombre	% de non-conformités
A1-A3	Stilbènes, stéroïdes,	87	376	463	25	5,40%
&A4	acides résorcyliques					
A5	Bêta-agonistes	69	490	559	0	0%
A6	Chloramphénicol	221	888	1109	2	0,18%
	Nitrimidazoles	206	681	887	0	0%
	Nitrofuranes		631	631	0	0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)		1588	1588	1	0,06%
B2a	Benzimidazoles et autres anthelminthiques		255	255	0	0%
B2b	Anticoccidiens		837	837	0	0%
B2e	AINS		97	97	0	0%
B2c	Carbamates		17	17	0	0%
B2c-B3a & B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyréthrinoides		148	148	0	0%
TOTAL		583	6008	6591	28	0,42%

Mesures de gestion des non-conformités

Une information sur la chaîne alimentaire (ICA) précisant la distribution d'un traitement médicamenteux (temps d'attente respecté) accompagnait le lot de poulets de chair non conforme en antibiotiques.

L'enquête pharmacie vétérinaire a mis en évidence un enregistrement partiel des traitements médicamenteux et un registre d'élevage incomplet. Pour ce cas, il est difficile de statuer sur le non-respect du temps d'attente.

Un résultat non conforme en chloramphénicol a été mis en évidence sur de l'eau de boisson destinée à des poulets de chair.

La concentration mise en évidence dans l'eau de boisson étant très en-deçà de la limite définie dans

la réglementation, il n'a pas été envisagé de retirer les produits du marché.

L'origine de ces traces de chloramphénicol pourrait être une contamination dans le système de distribution d'eau de l'élevage, contamination probablement en relation avec la présence naturelle de chloramphénicol (bactéries productrices dans le sol ?) à d'infimes taux de concentration dans l'environnement immédiat de l'installation.

La présence de chloramphénicol a par ailleurs été confirmée sur un prélèvement de muscle de dinde. Le lot avait été saisi en totalité après abattage. La Brigade Nationale d'Enquête Vétérinaire et Phytosanitaire (BNEVP) prend en charge le suivi de cette non-conformité.

Sur 25 non-conformités, la DGAL a été destinataire de dix-huit non-conformités en stéroïdes sur des foies de volailles (à l'exception des dindes).

Pour deux cas de non-conformités, les denrées n'ont pas été mises sur le marché (saisie totale des lots de carcasses). Pour quatre autres cas de non-conformités sur ces mêmes substances, les lots de carcasses ont été partiellement saisis.

Aucune pratique frauduleuse n'a été mise en évidence au cours des enquêtes pharmacie vétérinaire réalisées dans deux élevages. Les prélèvements de deux aliments se sont également révélés conformes.

Une enquête prévue en élevage a été reportée du fait de la crise IAHP. Des prélèvements d'aliment sont en attente de réalisation. Ils ne peuvent en effet être faits qu'en fin de bande (plusieurs mois peuvent s'écouler entre la connaissance d'une non-conformité sur un foie de volailles et la possibilité de prélever de l'aliment).

En 2022, les services vétérinaires ont géré la crise Influenza aviaire, notamment dans des régions qui jusque-là n'avaient pas été touchées (Bretagne). La priorisation des missions des agents a conduit à l'impossibilité de mettre en œuvre les suites données aux non-conformités.

Les lapins

Sur 186 prélèvements réalisés et analysés, 1 non-conformité a été relevée. Les résultats sont présentés dans le **tableau 5**.

Le taux de non-conformités est identique à celui de 2021 (0,53% en 2021).

Tableau 5. Nombre et proportion de non-conformités mises en évidence dans la filière lagomorphe pour les différents groupes de substances

		Nombre d'échantillons réalisés et analysés	Nombre de non-conformité	% de non-conformité
A1-A3-A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	8	0	0%
A5	Béta-agonistes	10	0	0%
A6	Chloramphénicol	15	0	0%
A6	Nitrofuranes	15	0	0%
A6	Nitroimidazoles	14	0	0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)	79	1	1,27%
	Benzimidazoles et autres anthelminthiques	15	0	0%
B2b	Anticoccidiens	20	0	0%
B2c	Carbamates	3	0	0%
B2e	AINS	2	0	0%
B2c-B3a-B3b	Organochlorés et pyrèthrinoides	5	0	0%
	TOTAL	186	1	0,54%

Mesures de gestion des non-conformités

La non-conformité en antibiotiques a fait l'objet d'une alerte de la mission des urgences sanitaires. Aucun élément ne permet d'expliquer la présence de la substance antibiotique avec un dépassement de la limite maximale de résidus. L'exploitation a arrêté l'élevage de lapins pour se tourner vers une production ovine.

Les gibiers d'élevage

Aucune non-conformité n'a été mise en évidence en 2022.

VOLET 3 – Plan de contrôle Poissons d'élevage, œufs, lait cru, miel

BILAN DE LA REALISATION DE LA CAMPAGNE 2022

Les poissons d'élevage

Le taux de réalisation des prélèvements est bon : 89,2% contre 88,8% en 2021.

Un gros effort a été réalisé sur le ciblage des prélèvements : en 2022, seulement 9,73% des prélèvements réalisés ne sont pas ciblés (contre 16,76% en 2021).

Tableau 1. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière poisson d'élevage.

		Nombre prévisionnel d'échantillons	Nombre d'échantillons réalisés et analysés		Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés	
			Nombre	% du prévisionnel	Nombre	% du prévisionnel
A1-A3-A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	30	29	96,7%	26	86,7%
A6	Chloramphénicol	60	52	86,7%	48	80,0%
	Nitrofuranes	60	54	90,0%	47	78,3%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)	145	129	89,0%	117	80,7%
B2a	Avermectines	15	15	100%	15	100%
B2c-B2f-B3a&B3b	Organochlorés, organophosphorés, pyréthriinoïdes, diflubenzuron, téflubenzuron	30	26	86,7%	25	83,3%
B3e	Colorants	40	34	85,0%	28	70,0%
TOTAL		380	339	89,2%	283	80,5%

Les œufs de poules et de cailles

Remarque :

Depuis 2019, il est demandé de faire des prélèvements d'œufs pour réaliser des combinaisons d'analyses :

« Chloramphénicol + Sulfamides + Anticoccidiens »

« Nitrofuranes + Sulfamides + Anticoccidiens »

« Nitroimidazoles + Antibiotiques + Anticoccidiens »

Les nombres de prélèvements indiqués dans le tableau ci-dessus sont plus élevés que ceux prévus dans l'instruction technique DGAL/SDEIGIR/2022-14, l'extraction SIGAL étant faite sur la base de 1 analyse correspond à 1 prélèvement.

Le taux de réalisation des prélèvements est en forte baisse par rapport à l'année précédente (76,7% en 2022 (76,8% de réalisation pour les œufs de poules et 74,4% pour les œufs de cailles) contre 93,1% en 2021).

La crise Influenza aviaire qui a touché le territoire national dont les régions à l'ouest avec de fortes productions avicoles (Bretagne, Vendée...), a pu impacter la réalisation de ce plan de contrôle.

Un effort significatif a été réalisé en 2022 sur le ciblage des prélèvements d'œufs de cailles notamment :

- 9,38% des prélèvements d'œufs de cailles réalisés ne sont pas ciblés (contre 17,39 % en 2021),
- 9,63% des prélèvements d'œufs de poules réalisés ne sont pas ciblés (contre 10,07 % en 2021).

Tableau 2. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière œufs (poules et cailles).

		Nombre prévisionnel d'échantillons			Nombre d'échantillons réalisés et analysés				Nombre d'échantillons réalisés façon ciblée et analysés			
		Poule	Caille	Total	Poule	Caille	Total	% du prévisionnel	Poule	Caille	Total	% du prévisionnel
A6	Chloramphénicol	225			184				170			
	Nitrofuranes	225		645	161		493	76,4%	145		448	69,5%
	Nitroimidazoles	195			148				133			
B1	Antibiotiques (méthode chimique-plan LNR)	195	10	665	151	7	509	76,5%	134	7	456	68,6%
	Sulfamides	450	10		344	7			310	5		
B2a	Benzimidazoles et autres anthelminthiques	50		50	39		39	78,0%	36		36	72,0%
B2b	Anticoccidiens	645	20	665	495	16	511	76,8%	447	15	462	69,5%
B3f	Fipronil	70		70	56		56	80,0%	50		50	71,4%
B2c-B3a & B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyrèthrinoides	70	3	73	56	2	58	79,5%	51	2	53	72,6%
TOTAL		2055	43	2098	1578	32	1610	76,7%	1426	29	1455	69,4%

Le lait cru

Toute filière confondue, le taux de réalisation des prélèvements est bon (90%) mais inférieur à celui de 2021 et 2020 (>97%).

On note une amélioration du ciblage des prélèvements pour les trois catégories de lait cru :

- lait de vache (8,89% contre 15,07% en 2021)
- lait de chèvre (15,2% contre 17,95% en 2021)
- lait de brebis (11,11% contre 13,33% en 2021)

Tableau 3. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière lait cru de vache.

		Nombre prévisionnel d'échantillons	Nombre d'échantillons réalisés et analysés		Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés	
			Nombre	% du prévisionnel	Nombre	% du prévisionnel
A6	Chloramphénicol	22	20	90,9%	14	63,6%
B1-B2a-B2e	Antibiotiques (méthode chimique), benzimidazoles et AINS	180	158	87,8%	139	77,2%
B1-B2a-B2e	Antibiotiques (méthode microbiologique), benzimidazoles et AINS	975	872	89,4%	800	82,1%
B2a	Avermectines	70	68	97,1%	65	92,9%
B2c-B3a-B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyrèthrinoides	78	75	96,2%	69	88,5%
B2c-B3a-B3b	Fipronil, famoxadone, glufosinate d'ammonium, glyphosate, indoxacarb (plan LNR)	78	74	94,9%	67	85,9%
TOTAL		1325	1193	90,0%	1087	82,0%

Tableau 4. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière lait cru de chèvre.

		Nombre prévisionnel d'échantillons	Nombre d'échantillons réalisés et analysés		Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés	
			Nombre	% du prévisionnel	Nombre	% du prévisionnel
B1-B2a & B2e	Antibiotiques (méthode chimique), benzimidazoles et AINS	8	8	100,0%	7	87,5%
B1-B2a & B2e	Antibiotiques (méthode microbiologique), benzimidazoles et AINS	20	15	75,0%	11	55,0%
B2a	Avermectines	5	5	100,0%	5	100,0%
B2c-B3a & B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyréthrinoides	5	5	100,0%	5	100,0%
TOTAL		38	33	86,8%	28	73,7%

Tableau 5. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière lait cru de brebis.

		Nombre prévisionnel d'échantillons	Nombre d'échantillons réalisés et analysés		Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés	
			Nombre	% du prévisionnel	Nombre	% du prévisionnel
B1-B2a & B2e	Antibiotiques (méthode chimique), benzimidazoles et AINS	5	4	80,0%	4	80,0%
B1-B2a & B2e	Antibiotiques (méthode microbiologique), benzimidazoles et AINS	10	9	90,0%	8	80,0%
TOTAL		15	13	86,7%	12	80,0%

Le miel

Le taux de réalisation des prélèvements est bon (89%) mais en diminution par rapport à 2021 (96,5%). 34% des prélèvements réalisés ne sont pas ciblés (contre 36% en 2021 et 46% en 2020).

Tableau 6. Réalisation du plan d'échantillonnage 2022 dans la filière miel.

		Nombre prévisionnel d'échantillons	Nombre d'échantillons réalisés et analysés		Nombre d'échantillons réalisés de façon ciblée et analysés	
			Nombre	% du prévisionnel	Nombre	% du prévisionnel
A6	Chloramphénicol	8	7	87,5%	5	62,5%
A6	Nitrofuranes	5	4	80,0%	2	40,0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)	105	92	87,6%	63	60,0%
B2c-B2f-B3a & B3b	Organochlorés, organophosphorés, pyréthrinoides, néonicoticoïdes et amitraze/xylylidine	55	51	92,7%	31	56,4%
TOTAL		173	154	89,0%	109	58,4%

RESULTATS DE LA CAMPAGNE 2022

Les poissons d'élevage

Sur 339 prélèvements réalisés et analysés, 3 non-conformités ont été mises en évidence. Les résultats sont présentés dans le **tableau 7**.

La proportion globale de non-conformités est supérieure à celle de 2021 (0,9% en 2022 contre 0,58% en 2021).

Tableau 7. Nombre et proportion de non-conformités mises en évidence dans la filière poisson d'élevage pour les différents groupes de substances

		Nombre d'échantillons réalisés et analysés	Nombre de non-conformité	% de non-conformité
A1-A3 & A4	Stilbènes, stéroïdes, acides résorcyliques	29	0	0%
A6	Chloramphénicol	52	0	0%
	Nitrofuranes	54	0	0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique)	129	1	0,8%
B2a	Avermectines	15	0	0%
B2c-B2f- B3a&B3b	Organochlorés, organophosphorés, pyréthrinoides, diflubenzuron, teflubenzuron	26	0	0%
B3e	Colorants	34	2	5,9%
TOTAL		339	3	0,9%

Mesures de gestion des non-conformités

La présence d'antibiotiques dans le lot de poisson est due à un temps d'attente non respecté.

La Brigade Nationale d'Enquête Vétérinaire et Phytosanitaire (BNEVP) prend en charge les dossiers relatifs à la présence du colorant vert malachite.

Les œufs de poules et de cailles

Aucune non-conformité n'a été mise en évidence en 2022.

Le lait cru

Sur 1325 prélèvements réalisés et analysés, 1 seule non-conformité a été mise en évidence dans un prélèvement de lait cru de vache. Les résultats sont présentés dans le **tableau 8**.

La proportion globale de non-conformités est très faible et identique à celle de 2021 (0,1% contre 0,07% en 2021).

Aucune autre non-conformité n'a été mise en évidence dans les laits crus de chèvre et de brebis.

Tableau 8. Nombre et proportion de non-conformités mises en évidence dans la filière lait cru de vache pour les différents groupes de substances

		Nombre d'échantillons réalisés et analysés	Nombre de non-conformité	% de non-conformité
A6	Chloramphénicol	22	0	0%
B1	Antibiotiques (méthode chimique), benzimidazoles et AINS	180	1	1%
B1	Antibiotiques (méthode microbiologique), benzimidazoles et AINS	975	0	0%
B2a	Avermectines	70	0	0%
B2c-B3a-B3b	Organochlorés, organophosphorés et pyéthrinoïdes	78	0	0%
B2c-B3a-B3b	Fipronil, famoxadone, glyphosate, glufosinate d'ammonium et indoxacarb (plan LNR)	78	0	0%
TOTAL		1325	1	0,1%

Le miel

Aucune non-conformité n'a été mise en évidence en 2022.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Globalement, les taux de non-conformités évoluent peu d'une année sur l'autre à l'exception des poissons d'aquaculture et des volailles (voir **tableau 1** ci-dessous).

Pour les volailles, les taux de non-conformités sont généralement liés à la présence de stéroïdes dans les foies. Le double statut (endogène/exogène) de certains stéroïdes pose de nombreux problèmes d'interprétation des résultats par le laboratoire national de référence. Une étude sur l'ensemble des résultats d'analyse de stéroïdes depuis quelques années a permis de définir des lignes directrices pour le réseau de laboratoires agréés. Leur mise en application se fera courant 2023.

Tableau 1. Proportion de non-conformités mises en évidence dans les différentes filières entre 2020 et 2022

Taux de non-conformité (%)	2020	2021	2022
Bovin	0,12	0,21	0,24
Porcin	0,09	0,16	0,24
Ovin/Caprin	0,83	0,83	0,91
Equin	0,8	0	0
Volailles	0,15	0,31	0,42
Lapin	2,45	0,53	0,54
Gibier	0	0	0
Poisson d'aquaculture	0,51	0,58	0,9
Lait cru	0,77	0,07	0,1
Œufs de poule	0,25	0,31	0
Œufs de caille	1,88	0	0
Miel	0	0,59	0

Les plans de contrôle des résidus de médicaments vétérinaires, substances interdites/promoteurs de croissance et de contaminants environnementaux 2022 est l'ultime campagne de plan mis en place selon les exigences de la directive 96/23.

A compter de 2023, de nouvelles réglementations définissent les plans de contrôle et de surveillance à mettre en place au niveau national et à l'import.